

Les 5 propositions de l'AFT-RN pour une bonne intégration des TICE dans le premier degré

Ces propositions ont pour but de favoriser la démocratisation de l'utilisation des TIC dans l'enseignement, afin que l'École de la République donne à chaque élève une totale égalité des chances dans l'acquisition des savoirs et des compétences tels qu'ils sont définis dans les programmes officiels.

Première proposition

Le ministère de l'éducation nationale veillera à ce que toutes les écoles élémentaires et maternelles soient équipées de manière pérenne afin de permettre aux enseignants de mettre en application les programmes en vigueur.

Deuxième proposition

L'éducation nationale soutiendra le développement des logiciels libres et encouragera leur usage pédagogique et administratif.

Troisième proposition

Il sera créé une structure départementale TICE, qui sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie, se composera d'un inspecteur de l'éducation nationale TICE et d'un réseau de formateurs TICE. À cet effet, le ministère de l'éducation nationale affectera l'équivalent d'un poste d'enseignant du premier degré par circonscription à des fonctions spécifiques de formateur TICE.

Chaque académie constituera une cellule TICE formée d'un membre de chaque département. Celle-ci assurera la coordination et l'harmonisation des actions de développement des TICE en liaison avec les équipes de circonscription.

Quatrième proposition

La structure départementale TICE aura pour mission de :

- former les enseignants ;
- impulser des projets intégrant les TICE ;
- assurer l'accompagnement de proximité
- favoriser le repérage, la mutualisation et la diffusion des pratiques ;
- conseiller pour l'équipement matériel et logiciel ;
- assurer la veille pédagogique et technologique.

Cinquième proposition

Les IUFM, le réseau SCÉRÉN et les structures TICE de l'éducation nationale rempliront leurs missions de façon concertée et coordonnée.